



DECISION DU MAIRE

Mairie de Lautrec

Décision n° 2025-28

MARCHE DE FOURNITURE -ACQUISITION ILLUMINATIONS DE NOEL

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-47 en date du 16 juillet 2020 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la nécessité de remplacer certaines illuminations de Noël qui sont devenus hors d'usage

Considérant la proposition de la société CCL ayant son siège Chemin de Montréveil 81104 CASTRES

DECIDE

Article 1 :

- de retenir l'offre de la société CCL ayant son siège Chemin de Montréveil 81104 CASTRES pour l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël pour un montant de 1 676.70€ HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2025 de la commune.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 05 décembre 2025

**Le Maire,
Thierry Bardou**



Mise en ligne :

10 décembre 2025